



Viticulteur: s'installer sans formation

Par **provence**, le **03/09/2015** à **10:31**

Bonjour,

je souhaite créer un domaine viticole.

En m'occupant des droits de plantation, je suis tombé sur le fait qu'en France la profession du viticulteur est très réglementée (ce qui n'est pas le cas en Allemagne où n'importe qui peut s'installer vigneron et où j'ai travaillé sur mes parcelles avant).

D'après un livre de 2004 ("Bien gérer son exploitation agricole"), on ne peut pas devenir viticulteur sans diplômes.

Je souhaiterais donc entreprendre en créant des postes pour les personnes ayant la formation adéquate.

Puis-je ainsi obtenir le droit d'exercer? Les domaines viticoles sont souvent rachetées par des investisseurs, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour l'exercice?

Je ne vais certainement pas repasser par la case du Bac Pro après mon bac +5 dans un autre domaine ;-)

Merci!

Christine